LE reflet DE SAINT-HIPPOLYTE

DÉCEMBRE 2022
[VOL. 6 N° 4]

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES ET DÉVELOPPEMENT
[P. 4]

PLAN DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS
[P. 5]

SESSION DE COURS HIVER 2023
[P. 6 À 8]

CONSEILS DE SÉCURITÉ INCENDIE
[P. 12]

SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

SAINT-HIPPOLYTE.CA

BUDGET 2023

Alors que vous consultez cette dernière édition du bulletin municipal *Le Reflet* de 2022, le conseil municipal a déjà adopté les prévisions budgétaires pour la prochaine année. Ce n'est un secret pour personne : le contexte économique, marqué par les poussées inflationnistes, est difficile pour l'ensemble de la population québécoise. Le coût de la nourriture, de l'essence et des vêtements, pour ne nommer que ceux-là, pèse lourd dans le budget d'un grand nombre de familles, d'aînés et de personnes vivant seules. Votre conseil municipal n'étant pas insensible à cette difficile réalité, il s'est assuré d'adopter un budget qui respecte votre capacité de payer et qui se traduit par un compte de taxes 2023 comportant une faible variation comparativement à l'année précédente. Vous pourrez consulter les détails du nouveau budget sur notre site Web, sur notre page Facebook ainsi que dans le journal *Le Sentier*. Pour atteindre nos cibles et protéger votre portefeuille, les élus et l'ensemble de l'administration se sont livrés à un rigoureux exercice budgétaire afin de préserver notre panier de services et de maintenir les investissements prévus pour notre qualité de vie. Nous pouvons donc dire : mission accomplie!

CONTRÔLE SUR NOTRE DÉVELOPPEMENT

La section sur l'urbanisme, dans les pages qui suivent, souligne certaines nouvelles mesures qui ont été ou qui seront sous peu mises en place dans une perspective de milieu bâti encore plus en symbiose avec nos aspirations collectives. Je vous invite à en prendre connaissance et je souligne que nos mesures visant à mieux contrôler le développement résidentiel portent déjà leurs fruits. Au-delà du contrôle sur le développement, il y a des enjeux liés à la préservation de l'eau potable et à la conservation des milieux naturels qui demeurent prioritaires pour le conseil municipal.

PRUDENCE EST MÈRE DE SÛRETÉ!

On ne le répétera jamais assez : adaptez votre conduite en hiver! Même si des zones vous autorisent à vous déplacer jusqu'à 80 km/h à Saint-Hippolyte, il faut utiliser votre jugement pour évaluer l'état de la chaussée selon la météo. L'hiver peut vous piéger avec des rafales inattendues ou de la glace noire. Nos équipes et celles de Transports Québec s'assurent de dégager les voies de circulation et de les rendre, autant que possible, sécuritaires. Or, vous avez aussi votre part de responsabilité lorsque vient le temps d'éviter de malheureux accidents de la route, et cela commence par une conduite intelligente. Augmenter la distance avec le véhicule qui vous précède et ralentir sont deux gestes tout simples qui font une grande différence. Merci de votre collaboration dans l'atteinte d'un bilan routier hivernal impeccable!

SANTÉ ET BONHEUR!

Les membres du conseil municipal et l'ensemble du personnel de la Municipalité de Saint-Hippolyte se joignent à moi pour vous souhaiter de très joyeuses Fêtes. Que l'année 2023 soit marquée par la santé et le bonheur!

Yves Dagenais, maire
450 563-2505, poste 2235
ydagenais@saint-hippolyte.ca

Bruno Plourde
Siège 1
Urbanisme et communications

Chantal Lachaine
Siège 2
Loisirs et culture

Sonia Tremblay
Siège 3
Environnement

Serge Alarie
Siège 4
Travaux publics

Alain Lefièvre
Siège 6
Incendie et sécurité communautaire

Hommage aux jeunes athlètes hippolytois!

Le conseil municipal a convié de jeunes athlètes hippolytois à une cérémonie tenue le 29 octobre dernier, afin de souligner leur détermination et leurs performances. Bravo à :

- Eva Kovaluk, en natation
- Alexia Kovaluk, en natation
- Olivier Desnoyers, en patinage de vitesse longue piste
- Samuel Picard, en ski de fond
- Éloise Tremblay, en basketball
- Noémie Trottier, en volleyball de plage
- Anne Rosalie Forget, en gymnastique
- Sarah-Ève Picard, en ski de fond
- Megane Cheff, en karaté

« Conjuguer de nombreuses heures d'entraînement et la participation à des compétitions, avec leurs études, mérite d'être souligné. Je tiens à remercier les parents et les amis. Vous êtes là pour eux, dans les moments de gloire comme dans les défis plus difficiles. Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter un parcours à la hauteur de vos objectifs et soyez assurés que nous serons derrière vous », a affirmé le maire, M. Yves Dagenais.

DÉMISSION DE LA CONSEILLÈRE JENNIFER OUELLETTE

Mme Jennifer Ouellette a annoncé sa démission à titre de conseillère municipale. Le maire a tenu à la remercier pour ses cinq années au service de la population :

« J'ai personnellement connu Madame Ouellette, car nous avons suivi nos cours universitaires ensemble. Son engagement a été à la hauteur et sa rigueur nous manquera assurément. Tout au long des cinq dernières années, elle a su vous représenter dignement en assumant les responsabilités des finances et des communications. La réalisation des budgets était l'une de ses compétences dominantes, nous aurons à être à la hauteur pour les prochains budgets afin de maintenir la même rigueur. Merci, Jennifer, pour ces cinq belles années à travailler ensemble pour notre collectivité et bonne continuité » , a déclaré M. Dagenais.

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

Modifications au règlement de lotissement

En vertu de la réglementation relative à la contribution pour les parcs, les terrains de jeux ou les espaces naturels applicable lors d'une opération cadastrale, une municipalité peut, selon la volonté du conseil, choisir entre :

1. La cession gratuite à la municipalité d'un terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale pour l'établissement ou l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux, ou le maintien d'un espace naturel;
2. Une somme d'argent représentant 5 % de la valeur de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale.
3. La cession gratuite à la municipalité d'un terrain compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale et une somme d'argent représentant une partie de la valeur totale de l'ensemble des lots. La valeur du terrain cédé gratuitement et les sommes d'argent versées doivent représenter 10 % de la valeur totale de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale.

Par ce nouveau règlement, cette contribution est passée de 5 % à 10 %.

Le conseil veut aussi modifier les conditions d'application des normes minimales de lotissement pour un projet approuvé impliquant la construction ou le prolongement d'une rue, ou la réalisation d'un projet intégré ayant fait l'objet d'une résolution du conseil avant l'entrée en vigueur du présent règlement. Cette modification a pour but d'harmoniser le règlement de lotissement avec les aboutissants réglementaires issus de la production d'études hydrogéologiques.

Remplacement du règlement sur les dérogations mineures

Le gouvernement du Québec a décidé de rendre plus contraignant l'accès aux demandes de dérogation mineure. En effet, dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général, une dérogation mineure ne pourra dorénavant être accordée à l'égard de dispositions réglementaires adoptées en vertu de certaines dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il s'agit de contraintes naturelles et anthropiques associées au cadre normatif de la réglementation. Par contraintes naturelles, nous pouvons penser à la présence de rives, de littoral, de zones inondables, de zones de mouvement de terrain, de milieux humides, de fortes pentes, etc. Les contraintes anthropiques réfèrent à la présence d'un corridor de bruit routier, à la distance d'une entreprise à risque, au rayon de production d'un puits, à la distance d'une voie ferrée, aux terrains contaminés, etc. La Municipalité ayant l'obligation d'introduire ces nouvelles dispositions de la loi, elle a jugé plus opportun d'adopter un tout nouveau règlement.

Nouveau règlement relatif à la démolition d'immeubles

Les municipalités doivent également adopter, d'ici le 1er avril 2023, un règlement relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux. En vertu de la loi, il s'agit soit d'un immeuble cité par une municipalité ou la MRC, soit d'un immeuble situé dans un site patrimonial cité par une municipalité ou la MRC ou d'un immeuble inscrit dans un inventaire du patrimoine préparé par la MRC. Dans tous les cas, un permis de démolition ne pourra être accordé qu'après étude du dossier et recommandation en ce sens par un comité décisionnel nouvellement formé et selon certains critères préétablis dans le règlement. Une audition publique devra avoir lieu afin d'entendre les commentaires de la population à l'égard d'un projet de démolition et une notification de la décision du comité devra être acheminée à la MRC. À son tour, la MRC aura 90 jours pour accepter ou désavouer la décision du comité. Bien que la Municipalité de Saint-Hippolyte ait l'obligation d'adopter ce règlement avant avril 2023, la MRC doit de son côté adopter un inventaire des immeubles qui ont été construits avant 1940 et qui présentent une valeur patrimoniale avant le 1er avril 2026.

UNE POLITIQUE QUI PORTE SES FRUITS!

L'année 2021 s'est terminée avec un total de 262 nouvelles maisons sur le territoire, comparativement à 155 en 2020. Pour les 7 premiers mois de 2022, tout portait à croire que nous nous dirigerions vers une nouvelle année record, si ce n'était des effets de la nouvelle réglementation sur la nécessité de produire des études hydrogéologiques pour un projet majeur de lotissement, laquelle est entrée en vigueur le 25 mai 2022. En plus de devoir produire des études sur la capacité aquifère à fournir de l'eau potable en quantité suffisante, ce règlement limite à 10 le nombre de nouvelles constructions possible sur deux ans pour chacune des phases d'un projet de développement. À noter que l'on constate une baisse significative et soutenue des permis émis pour de nouvelles résidences pour les mois d'août, de septembre et d'octobre, comparativement à 2021.

La conservation des milieux naturels

Les milieux naturels forment notre paysage et nous rendent de précieux services tels que l'approvisionnement, la régulation, le soutien de la biodiversité et les activités culturelles. Les forêts, les milieux humides et hydriques, les friches et bien d'autres écosystèmes composent la diversité de cette trame vivante, en plus d'abriter une multitude d'espèces. Le développement du territoire hippolytois n'est pas incompatible avec la mise en valeur de notre patrimoine naturel. Nous devons cependant viser un équilibre entre ces deux notions afin de préserver la diversité biologique et les fonctions que les écosystèmes nous procurent en tant que biens et services importants. Pour l'atteindre, le Service de l'environnement aura pour mandat en 2023 d'élaborer un **Plan de conservation des milieux naturels**, visant à conserver les milieux naturels d'intérêt sur les plans écologique, social et économique, dans le but d'assurer le développement durable de notre collectivité en croissance. Notre démarche de conservation transcendera les limites territoriales de Saint-Hippolyte et s'inscrira dans la stratégie régionale d'implantation de réseaux de corridors et de noyaux de conservation mise de l'avant par l'organisme Éco-Corridors Laurentiens. Pour plus d'information : **https://ecocorridorslaurentiens.org/**.

Plan de gestion des castors

En 2021, le Service de l'environnement développait un Plan de gestion des castors afin de prévenir les dommages causés par les barrages de castors et de valoriser la cohabitation avec ces derniers. Rappelons-nous que c'est l'humain qui s'invite dans l'environnement du castor en s'établissant près d'un cours d'eau et non pas le contraire! Ainsi, les employés du Service des travaux publics, en collaboration avec le biologiste du Service de l'environnement, ont installé trois cubes Morency sur des barrages se trouvant au lac à l'Anguille et au lac aux Rats. Ce type de structure permet de contrôler le niveau de l'eau tout en conservant l'habitat du castor. Il s'agit d'une cage métallique au milieu de laquelle un tuyau a été inséré. La cage vise à empêcher les castors de boucher l'ouverture du tuyau, lequel est passé à travers le barrage au niveau souhaité. Deux treillis ont également été installés sur des ponceaux où les castors avaient l'habitude de construire des barrages sur les chemins des Hauteurs et du Lac-du-Pin-Rouge. Ces treillis sont fixés en amont des ponceaux pour empêcher le castor de les obstruer. Il s'agit d'un long cylindre en treillis métallique d'un diamètre identique au ponceau à protéger. Pour l'année 2023, le Service de l'environnement a planifié l'installation de deux nouveaux cubes Morency en fonction des priorités établies par le plan de gestion.

À vos bacs bruns, prêts, compostez!

En 2023, le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, qui vise à réduire la quantité de matières résiduelles destinées à l'élimination, se composera à 75 % de notre performance en gestion des matières organiques. D'après nos données, c'est plutôt près de la moitié des matières résiduelles générées qui finissent à l'enfouissement et seulement environ le quart de nos matières qui sont compostées. Notre performance actuelle en gestion des matières organiques est donc loin d'être optimale.

RÉPARTITION À SAINT-HIPPOLYTE

Il faut recourir davantage au bac brun pour améliorer notre performance et réaliser plus d'économies!

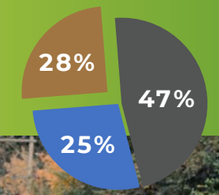

SESSION HIVER 2023

Activité destinée aux aînés.

Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

Période d'inscription : lundi 12 décembre au mercredi 18 janvier 2023
www.saint-hippolyte.ca ou Centre des loisirs et de la vie communautaire ou 450 563-2505, poste 2231

NOM DE L'ACTIVITÉ	ÂGE	SESSION	HORAIRE	DURÉE	DATES	LIEU	COÛT RÉSIDENT	COÛT NON-RÉSIDENT
ACTIVITÉS POUR TOUS								
BADMINTON LIBRE (AVEC INSCRIPTION) Jeu libre. Le participant doit apporter sa raquette et ses volants.	**14 ans +**	10 sem. 12 sem.	**Lundi 19 h** **Mercredi 19 h**	2 h	23 janvier au 27 mars 25 janvier au 12 avril	**École du Grand-Rocher** **École des Hauteurs**	**35 $** **40 $**	60 $ 70 $
BADMINTON LIBRE (SANS INSCRIPTION)	**Pour tous**	12 sem.	**Jeudi 19 h**	2 h	26 janvier au 13 avril	**École des Hauteurs**	**4 $**	6 $
CLUB DE KARATÉ Acquisition et développement des techniques et mouvements de cette discipline.	**6 ans +**	12 sem.	**Lundi et mercredi 18 h 30**	1 h 30	23 janvier au 17 avril	**Centre des loisirs et de la vie communautaire**	**Enfant : 90 $** **Adulte : 102 $**	Enfant : 102 $ Adulte : 120 $
CARDIO RAQUETTE Le participant doit apporter sa lampe frontale et une paire de raquettes *.	**14 ans +**	11 sem.	**Mardi 18 h**	1 h	10 janvier au 21 mars	**Centre des loisirs et de la vie communautaire**	**163,95 $**	163,95 $
ENTRAÎNEMENT PAR CIRCUIT Entraînement encadré sous forme de stations combinant musculation, agilité et cardio.	**16 ans +**	8 sem.	**Mercredi 19 h 15**	1 h	25 janvier au 15 mars	**Centre des loisirs et de la vie communautaire**	**100 $**	115 $
ENTRAÎNEMENT 20-20-20 Comprend : 20 min de cardio léger, 20 min de musculation douce et 20 min d'abdos-stretching.	**16 ans +**	8 sem.	**Vendredi 10 h 30**	1 h	27 janvier au 17 mars	**Centre des loisirs et de la vie communautaire**	**55 $**	65 $
GYMNASTIQUE DOUCE – DÉBUTANT Étirements et contractions musculaires dans le but d'assouplir et de développer le corps.	**16 ans +**	8 sem.	**Lundi 11 h**	1 h	23 janvier au 13 mars	**Centre des loisirs et de la vie communautaire**	**55 $**	65 $
GYMNASTIQUE DOUCE – INTERMÉDIAIRE	**16 ans +**	8 sem.	**Mercredi 10 h 30**	1 h	25 janvier au 15 mars	**Centre des loisirs et de la vie communautaire**	**55 $**	65 $
MISE EN FORME GÉNÉRALE Idéale pour les débutants ou ceux et celles qui souhaitent reprendre une mise en forme progressive avec des exercices de musculation, d'endurance et de cardio.	**16 ans +**	8 sem.	**Mercredi 18 h**	1 h	25 janvier au 15 mars	**Centre des loisirs et de la vie communautaire**	**100 $**	115 $
PICKLEBALL LIBRE (AVEC INSCRIPTION) Jeu libre. Vous devez apporter votre raquette et vos balles.	**14 ans +**	10 sem.	**Mardi 19 h**	2 h	24 janvier au 28 mars	**École du Grand-Rocher**	**35 $**	60 $
PICKLEBALL LIBRE : LOUEZ VOTRE TERRAIN Louez votre terrain pour 5 semaines (maximum d'un terrain par inscription). Trois terrains sont disponibles pour un bloc de 2 h. Le participant doit apporter sa raquette et ses balles.	**14 ans +**	5 sem.	**Dimanche 10 h**	2 h	29 janvier au 26 février 5 mars au 2 avril	**École du Grand-Rocher**	**80 $**	125 $
RANDONNÉE ET MISE EN FORME Marche en sentier combinée à des exercices de mise en forme et de stretching.	**16 ans +**	8 sem.	**Mercredi 10 h 30**	2 h	25 janvier au 15 mars	**Centre des loisirs et de la vie communautaire**	**112 $**	128 $
YOGA POUR TOUS Discipline du corps et de l'esprit au moyen d'une variété de postures et de pratiques respiratoires.	**16 ans +**	8 sem.	**Mercredi 9 h 15** **Jeudi 18 h**	1 h	25 janvier au 15 mars 26 janvier au 16 mars	**Centre des loisirs et de la vie communautaire**	**55 $**	65 $
ZUMBA Séance d'entraînement d'origine colombienne combinant entraînement aérobique et fitness sur des rythmes et des chorégraphies issus de danses latines.	**16 ans +**	8 sem.	**Jeudi 19 h 15**	1 h	26 janvier au 16 mars	**Centre des loisirs et de la vie communautaire**	**100 $**	115 $
INITIATION À LA DÉGUSTATION DE VINS Venez approfondir vos connaissances sur les accords mets et vins avec Jérémie Lévesque, sommelier des activités Vins et musiques du monde.	**18 ans +**	5 sem.	**Mercredi 19 h**	1 h 30	1er février au 1er mars	**Bibliothèque**	**135 $**	155 $
ACTIVITÉS 50 +								
PICKLEBALL POUR DÉBUTANT ET INITIÉ Apprentissage des règles de jeu et des techniques de base du pickleball. Initiation au jeu.	**50 ans +**	4 sem.	**Samedi 9 h**	2 h	28 janvier au 18 février	**École du Grand-Rocher**	**45 $**	50 $
DANSE EN LIGNE – DÉBUTANT Apprentissage des danses populaires et des mouvements de base suivi d'enchaînements de mouvements chorégraphiés.	**50 ans +**	12 sem.	**Lundi 13 h**	1 h 15	23 janvier au 17 avril	**Centre des loisirs et de la vie communautaire**	**90 $**	102 $
DANSE EN LIGNE – INTERMÉDIAIRE	**50 ans +**	12 sem.	**Lundi 14 h 15**	1 h 15	23 janvier au 17 avril	**Centre des loisirs et de la vie communautaire**	**90 $**	102 $
INITIATION AUX RÉSEAUX SOCIAUX (FACEBOOK ET MESSENGER) Cours personnalisé basé sur la familiarisation avec les différentes plateformes comme Facebook et Messenger. **Inscription** : FADOQ au 1 877 429-5858, poste 226.	**50 ans +**	3 sem.	**Jeudi 9 h**	3 h	26 janvier au 9 février	**Centre des loisirs et de la vie communautaire**	**55 $**	55 $
TABLETTES ET TÉLÉPHONES APPLE (IPAD ET IPHONE) Cours personnalisé basé sur l'utilisation efficace de votre tablette et de votre téléphone Apple. **Inscription** : FADOQ au 1 877 429-5858, poste 226.	**50 ans +**	6 sem.	**Jeudi 9 h**	3 h	16 février au 23 mars	**Centre des loisirs et de la vie communautaire**	**100 $**	100 $
YOGA POUR AÎNÉS Discipline du corps et de l'esprit au moyen d'une variété de postures et de pratiques respiratoires.	**50 ans +**	8 sem.	**Mercredi 13 h**	1 h	25 janvier au 15 mars	**Centre des loisirs et de la vie communautaire**	**55 $**	65 $
ACTIVITÉS PARENT-ENFANT								
MISE EN FORME PARENT-ENFANT	**Enfants de 2 ans et moins**	8 sem.	**Lundi 9 h 30**	1 h	23 janvier au 13 mars	**Centre des loisirs et de la vie communautaire**	**111 $**	111 $

* L'inscription au cours Cardio-raquette se fait directement auprès de Cardio plein air sur leur site Internet au www.cardiopleinair.ca ou par téléphone au 514 914-2858.

Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

ACTIVITÉS JEUNESSE

GROUPE	ÂGE	SESSION	HORAIRE	DURÉE	DATES	LIEU	COÛT	
							RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
BALLET	7-9 ans	8 sem.	Dimanche 10 h	1 h	29 janvier au 19 mars	Centre des loisirs et de la vie communautaire	48 $	56 $
DANSE CRÉATIVE	3-6 ans	8 sem.	Dimanche 9 h	1 h	29 janvier au 19 mars		48 $	56 $
COURS DE PATINAGE	6-9 ans	6 sem.	Dimanche 10 h 30	1 h	29 janvier au 5 mars	Patinoire, parc du Grand-Héron	30 $	35 $
INITIATION AU PATINAGE	3-5 ans	6 sem.	Dimanche 9 h 30	1 h	29 janvier au 5 mars		30 $	35 $
ATELIER PHOTO AVEC CELLULAIRE	8 à 12 ans	1 atelier	Samedi 9 h	3 h	4 mars	Centre des loisirs et de la vie communautaire	45 $	52 $
ATELIER DESSIN DE MANDALAS	8 à 12 ans	1 atelier	Samedi 9 h	3 h	18 mars		50 $	58 $

Camp de la semaine de relâche

27 FÉVRIER AU 3 MARS

Ski de fond

Patin

Glissade sur neige

Activité thématique

Et plus encore!

Inscription

DU 23 JANVIER AU 17 FÉVRIER

- En ligne (via Sport-Plus)
- En personne au Centre des loisirs et de la vie communautaire
- Par téléphone au 450 563-2505, poste 2231

Tarification

90 $ par enfant résident

135 $ par enfant non-résident

Faites vite, seulement 30 places disponibles!

Festival d'hiver !

SAMEDI 18 FÉVRIER 2023

Parc du Grand-Héron
10 h 30 à 15 h :

- Jeux gonflables et animation
- Fermette
- Coin feu de joie et conte

Navette gratuite disponible!

Les stationnements de l'école des Hauteurs et de l'hôtel de ville sont réservés pour cet événement.

Randonnée nocturne en raquettes

SAMEDI 28 JANVIER, DE 17 H 30 À 21 H 30

Les amateurs de plein air sont invités à explorer en raquettes les parcours de 3 km et de 5 km spécialement éclairés par des flambeaux le 28 janvier prochain au Centre de plein air Roger-Cabana. L'activité sera suivie d'un goûter et d'un verre de vin à l'intérieur.

Horaire

17 h 30 Arrivée des participants
18 h Début de la randonnée
19 h 30 Fin de la randonnée
19 h 45 Goûter à l'intérieur du Centre des loisirs et de la vie communautaire
21 h 30 Fin de l'activité

Inscription

DU 9 AU 25 JANVIER (MIDI)

- En ligne (via Sport-Plus)
- En personne au Centre des loisirs et de la vie communautaire
- Par téléphone au 450 563-2505, poste 2231

Tarification

15 $ résident
25 $ non-résident

Inscription du FC Boréal

Votre enfant souhaite jouer au soccer cet été ? Ne tardez pas, l'inscription débute le 13 février 2023 et vous avez jusqu'au 5 mars pour profiter d'un rabais de 25 $.

Pour information :

- En ligne au fcboreal.ca
- Par téléphone au 450 592-2282

Bibliothèque et culture

HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR LE TEMPS DES FÊTES

Fermeture du 24 décembre au 6 janvier inclusivement, sauf les mercredis 28 décembre et 4 janvier (ouverture de 10 h à 15 h). L'horaire habituel reprendra à partir du samedi 7 janvier 2023.

Heure du conte

Le troisième samedi de chaque mois, à compter de 10 h 30.
Inscription obligatoire : 450 224-4137 ou biblio@saint-hippolyte.ca

VIRTUOSES – L'EXPÉRIENCE DE RÉALITÉ VIRTUELLE DE SAINT-HIPPOLYTE

À l'aide d'un casque de réalité virtuelle, vous pourrez admirer des performances d'artistes dans les paysages de Saint-Hippolyte : Janie et Marcio, les gagnants de la saison 2 de Révolution; Mi'gmafrica; Les Mains Tendres; Les Drapeaux humains; et Jonathan «Jobi» Bouchard.

Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec.
Réservez votre place à la bibliothèque : 450 224-4137.

VERNISSAGE DE L'EXPOSITION ROUGE + BLEU = VERT

De Lisa Carney
12 janvier 2023, de 17 h à 19 h
Exposition du 12 janvier au 4 mars

L'artiste crée de façon intuitive des peintures abstraites à l'acrylique qui suggèrent des champs de fleurs sauvages et des bouquets de pétales éclatés.

VERNISSAGE DE L'EXPOSITION CUITES AU FOUR // OVEN BAKED

De Marie-Claude Dequoy
9 mars 2023, de 17 h à 19 h
Exposition du 9 mars au 22 avril

Travaillant avec la caméra, le stylisme, la conception de décors et la postproduction numérique, Marie-Claude crée des mises en scène éclatées dans des univers saturés, nostalgiques et intrigants.

Activités magiques pour la relâche scolaire

DU 28 FÉVRIER AU 2 MARS 2023

Activités gratuites offertes exclusivement aux résidentes et aux résidents de Saint-Hippolyte âgés de 5 à 12 ans.

Inscription obligatoire :
450 224-4137 ou biblio@saint-hippolyte.ca

ATELIER CULINAIRE

Mardi 28 février, à 13 h 30, à la bibliothèque

Présenté par Valérie, de l'entreprise Flauralie et Compagnie. Les participants expérimenteront deux recettes.

N'apportez que votre bonne humeur, Valérie s'occupera du reste!

ATELIER DE MAGIE

Mercredi 1er mars, à 13 h 30, à la bibliothèque

En plus d'avoir la chance de voir un vrai magicien effectuer ses tours de magie, les enfants recevront aussi des explications.

LA MAGIE DE L'ÉLECTRICITÉ

Jeudi 2 mars, à 13 h 30, à la bibliothèque

Tout en apprenant les notions de base des circuits électriques, les participants fabriqueront leur propre baguette magique qu'ils pourront rapporter à la maison.

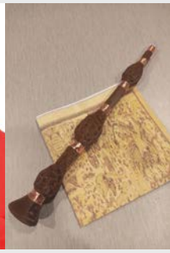

Info au saint-hippolyte.ca
Bibliothèque de Saint-Hippolyte · 2258, chemin des Hauteurs

DIMANCHE 26 FÉVRIER 2023

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Le 26 février prochain, vous serez invités à exercer vos droits dans le cadre de l'élection partielle à la Municipalité de Saint-Hippolyte. Vous aurez à élire une conseillère ou un conseiller afin de pourvoir la vacance du poste de conseillère ou de conseiller au siège no 5 en raison de la démission, en novembre 2022, de la conseillère siégeant à ce poste. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la page saint-hippolyte.ca/election-municipale pour obtenir un résumé de vos droits et du processus électoral.

Marie-Ève Huneau
Présidente d'élection

Qui peut être candidat aux élections ?

Toute personne éligible selon la loi, c'est-à-dire ayant le droit d'être inscrite sur la liste électorale, et qui, depuis au moins 12 mois au 10 janvier 2023, réside de façon continue ou non à Saint-Hippolyte peut poser sa candidature à un poste de membre du conseil municipal.

Le bureau de la présidente d'élection sera ouvert du 13 au 27 janvier, selon l'horaire indiqué à l'avis public d'élection, qui sera publié au début de janvier 2023. Les formulaires de déclaration de candidature seront disponibles au bureau de la présidente d'élection ou au saint-hippolyte.ca/election.

QUI PEUT VOTER ?

Pour voter, votre nom doit être inscrit sur la liste électorale de la Municipalité. Vous pouvez vérifier votre inscription en consultant l'avis qui sera envoyé par la présidente d'élection en février 2023.

Si votre nom n'apparaît pas sur l'avis, vous devrez vous présenter à la commission de révision pour faire une demande d'inscription ou de correction à la liste électorale. **N'oubliez pas que pour voter, votre nom doit figurer sur la liste électorale.**

Conditions d'inscription à la liste électorale

Être une personne physique, majeure le jour du scrutin, et remplir les conditions suivantes au 10 janvier 2023 :

- Être de citoyenneté canadienne ;
- N'être frappé d'aucune incapacité légale ;
- Être :
  - domicilié à Saint-Hippolyte tout en étant domicilié au Québec depuis le 10 juillet 2022 (6 mois) ; OU
  - Être propriétaire ou copropriétaire d'un immeuble (terrain ou bâtisse) ou l'occupant ou cooccupant d'un établissement d'entreprise à Saint-Hippolyte depuis au moins le 10 janvier 2022 et avoir transmis à la présidente d'élection une demande d'inscription à la liste électorale. (Cette demande reste valide tant qu'elle n'est pas retirée ou remplacée.)

Où et quand aller voter ?

Veuillez consulter votre avis d'inscription pour connaître votre lieu de votation.

	DATE	HEURE
VOTE PAR ANTICIPATION	Dimanche 19 fév.	12 h à 20 h
SCRUTIN	Dimanche 26 fév.	10 h à 20 h

Preuve d'identité pour voter

Pour exercer votre droit de vote, vous devrez obligatoirement présenter au scrutateur l'un des documents suivants :

- Votre carte d'assurance maladie ;
- Votre permis de conduire ;
- Votre passeport canadien ;
- Votre certificat de statut d'Indien ;
- Votre carte d'identité des Forces canadiennes.

Révision de la liste électorale

Votre nom n'est pas inscrit ? Vous constatez une erreur ?

La commission de révision de la liste électorale de la Municipalité siégera à l'hôtel de ville, au 2253, chemin des Hauteurs, aux dates et heures suivantes :

- Le jeudi 9 février 2023, de 14 h 30 à 17 h 30 et de 19 h à 22 h ;
- Le vendredi 10 février 2023, de 10 h à 13 h.

Un parent, votre conjoint ou conjointe ou une personne qui habite avec vous peut faire une demande à votre place. Pour vous inscrire, vous devez présenter **deux pièces d'identité**. L'une doit mentionner votre nom et votre date de naissance, et l'autre, votre nom et votre adresse.

Coordonnées du bureau de la présidente d'élection

Celles et ceux qui désirent obtenir plus d'information à ce sujet peuvent s'adresser à la présidente ou à la secrétaire d'élection aux coordonnées suivantes :

Hôtel de ville
2253, chemin des Hauteurs
Tél. : 450 563-2505
election@saint-hippolyte.ca

Vous pouvez également consulter la page spéciale sur l'élection partielle au saint-hippolyte.ca/election-municipale

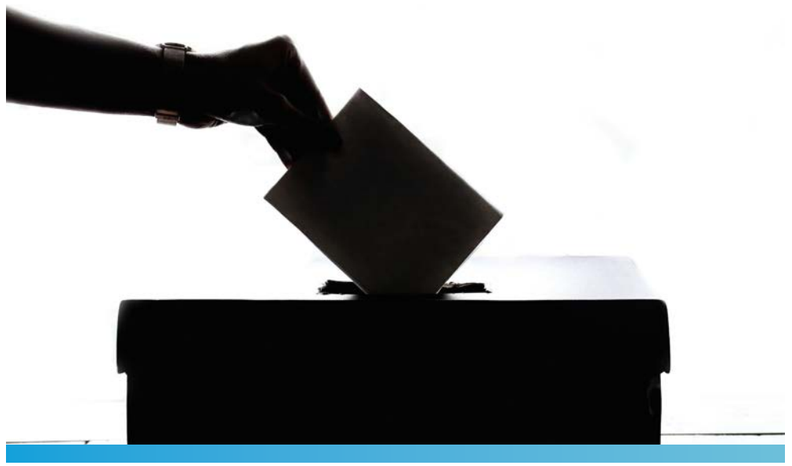

STATIONNEMENT DE NUIT INTERDIT

En période hivernale, le stationnement sur les voies publiques est interdit du 15 novembre au 23 décembre, et du 3 janvier au 1er avril, entre minuit et 7 h. Lorsque vous garez votre véhicule en bordure de votre propriété, assurez-vous qu'il ne nuit pas aux opérations de déneigement municipales, à défaut de quoi il pourrait être remorqué à vos frais et acheminé à la cour de A-1 Remorquage (10, chemin du Lac-Bertrand).

POUR FACILITER LE DÉNEIGEMENT

Il est interdit de déposer, de souffler ou de pousser de la neige de votre propriété dans la rue, sous peine d'amende. La Municipalité est responsable de l'entretien de plus de 195 kilomètres de routes sur son territoire. Pour en faciliter le déneigement et éviter des bris et autres incidents causés par les opérations de déneigement, l'équipe du Service des travaux publics tient à rappeler les consignes à respecter pour la saison hivernale :

- Identifiez, à l'aide de balises de couleur appropriée, les murs, les haies, les clôtures et autres éléments paysagés ou structuraux présents en bordure de la route ;
- Les murs et les clôtures doivent être situés à 60 cm de l'emprise de rue (ligne de terrain) ;
- Les abris temporaires doivent être situés à plus d'un mètre de l'emprise de rue ;
- Lors des journées de collecte, assurez-vous que vos bacs sont disposés de façon à ne pas nuire aux opérations de déneigement en les plaçant en bordure de la rue, sur votre terrain ;
- Il importe aussi de déneiger les bacs après une tempête, à défaut de quoi l'entrepreneur de collecte ne pourra les vider de leur contenu.

Conseils de sécurité incendie

SAPIN DE NOËL

- Ne placez pas l'arbre trop près des rideaux ou d'autres matériaux susceptibles de prendre feu.
- Veillez à ce que l'arbre soit stable et ne puisse être renversé.
- Placez de préférence l'arbre sur un support approprié rempli d'eau, ce qui empêche l'arbre de dessécher et réduit le risque d'incendie.
- N'utilisez jamais de vraies bougies sur l'arbre ou à proximité de celui-ci.
- Contrôlez le câblage de l'éclairage de l'arbre de Noël afin d'écarter tout risque de court-circuit.
- Éteignez l'éclairage quand vous allez vous coucher ou quittez la maison.

BOUGIES

- Placez les bougies dans un bougeoir solide sur une surface plane.
- N'utilisez pas de bougeoir faits d'un matériaux inflammable, tel que le carton, le bois ou le plastique.
- Soyez attentif aux risques que présente un décor floral, et ne laissez en aucun cas les bougies propager la flamme à ces éléments décoratifs.
- Ne laissez jamais les enfants seuls avec des bougies allumées, même pas pour un court instant.
- Placez les bougies à des endroits que vous pouvez surveiller et évitez de les poser à proximité d'objets inflammables tels que les rideaux.

FONDUES

- Ne remplissez jamais le brûleur à proximité d'une flamme nue.
- Ne remplissez le brûleur que lorsque celui-ci a refroidi et ne le faites pas à table.
- Veillez à ce que l'appareil à fondue ne se trouve pas sur un support inflammable.
- N'oubliez pas qu'une flamme d'alcool à brûler est peu visible : elle peut encore être vive alors que vous la croyez éteinte.
- Placez l'appareil à grillades électrique le plus près possible d'une prise pour éviter qu'une personne ne trébuche et n'emporte avec elle l'appareil.
- N'utilisez pas de plat en terre cuite pour les grillades, ils ne résistent pas aux températures élevées.
- En cas de fondue, prévoyez un couvercle pour éteindre une propagation de la flamme.
- Ne vous penchez pas par-dessus l'appareil à fondue pour attraper quelque chose.

FRITURES

- N'utilisez que des huiles et des graisses appropriées pour la friture et non de la margarine ou du beurre.
- Ne laissez pas la friteuse sans surveillance.
- Posez la friteuse de telle façon qu'elle soit stable.
- La friteuse doit avoir un couvercle approprié.
- Ne mettez pas de grandes quantités en une seule fois dans la friteuse : l'huile pourrait se répandre en dehors de la friteuse et causer un incendie.
- Si la friteuse prend feu, n'éteignez pas le feu avec de l'eau, mais avec un tissu humide jusqu'à ce que la température ait suffisamment baissé.

FEUX D'ARTIFICE

- Les feux d'artifice sont interdits à Saint-Hippolyte à moins de retenir les services d'un artificier, comme mentionné dans le règlement 1196-20.

POUR JOINDRE NOS SERVICES

Hôtel de ville
450 563-2505
2253, chemin des Hauteurs J8A 1A1

Urbanisme p. 2224

Environnement p. 2246

Mairie et direction générale p. 2232

Greffe p. 2232

Services aux citoyens p. 2221

Taxation p. 2222

Communications et sécurité communautaire
450 563-2505, p. 2275
55, 380e Avenue

Service des loisirs, des sports, du plein air et de la vie communautaire
450 563-2505, p. 2231
2060, chemin des Hauteurs

Caserne
450 563-2505, p. 2262
1255, chemin des Hauteurs

Garage municipal
450 563-2505, p. 2242
2056, chemin des Hauteurs

Bibliothèque
450 224-4137
2258, chemin des Hauteurs

SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE